

De : Christine Fortin [mailto:cfortin@upa.qc.ca] **De la part de** Denis Lacasse
Envoyé : 27 septembre 2010 09:12
À : Carvalho, Rafael (BAPE)
Objet : Re : Art 1.3 Cession des droits - clause de réciprocité

Bonjour,

En réponse à votre demande du 24 septembre, nous tenons à la clause de réciprocité à l'égard de l'article 1.3. C'est un oubli de notre part, elle aurait dû être abordée à l'item N) Divers.

Aussi, jeudi soir, lors de notre rencontre au Georgesville, à notre départ, nous avons oublié d'apporter une copie des cartes que Saint-Laurent Énergies nous avait remises. Vous serait-il possible de leur demander d'apporter ces copies mercredi lors de la visite terrain, afin d'en remettre une copie à M. Bertrand Lessard et une à M. Luc Pépin.

Enfin, afin d'éviter toute ambiguïté et de ne rien oublier, pouvez-vous me préciser ce qui avait été convenu en suivi pour les points 3 A et 3 C. Je ne suis pas certain d'avoir noté tous les points.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'accepter mes sincères salutations.

Denis Lacasse, directeur régional
Fédération de l'UPA de la Beauce
2550, 127e Rue
Saint-Georges QC G5Y 5L1
Téléphone : (418) 228-5588
Télécopieur : (418) 228-3943
Courrier : dlacasse@upa.qc.ca
www.upabeauce.qc.ca